

Image not found or type unknown



Demande de divorce rapide.....

Par **campo**, le **14/12/2007** à **12:49**

cher maître
je suis séparé de ma femme depuis juillet 1999. et j'ai refait ma vie et est eu aujourd'hui avec ma nouvelle compagne un enfant de 7 ans. mon problème est le suivant depuis ma séparation j'ai fait 3 demande de divorce auquel ma femme à refusé ou ne sait jamais présenté au tribunal - il y a t-il au notre mode de divorce car je voudrais régularisé ma situation merci de vos conseil..

Par **Nessos**, le **14/12/2007** à **16:26**

Faites une demande en divorce pour altération définitive du lien conjugal (art 237 du Code Civil). Normalement le juge ne peut pas refuser une telle demande si cela fait déjà 7ans que vous avez cessé la communauté de vie (le délai minimum est de 2ans pour cette demande), et ce même si votre épouse ne se présente pas au tribunal.